## La Mission locale c'est

### La bonne orientation, c'est la bonne voie vers l'emploi.

Les Missions locales vous aident à prendre du recul sur votre situation, à réfléchir à votre avenir professionnel et à vous projeter dans un métier.

### La formation, bien qualifié pour bonifier son CV

Les Missions locales vous proposent des formations adaptées à votre projet professionnel.
Elles assurent un suivi tout au long de votre formation.
Elles facilitent vos conditions de formation en sollicitant des aides additionnelles (frais de transport, restauration, logement...).

### Un emploi, pour entrer en vie active et devenir autonome.

Préparation aux exigences des recruteurs (simulation d'entretien, CV, lettre de motivation...)
Propositions d'offres d'emploi
Accompagnement par des chefs d'entreprises (parrainage)
Suivi pendant les premiers mois de votre embauche.

La Mission locale s'adresse aux jeunes 16-25 ans, sortis du système scolaire et qui souhaitent être accompagnés dans leur orientation, leur projet de formation et leur recherche d'emploi.

Les thèmes de la vie quotidienne pourront aussi être abordés avec le conseiller.

## Ma Mission locale

MISSION LOCALE
DRÔME PROVENÇALE

2 bd Frédéric Mistral
26700 PIERRELATTE
04-75-96-80-40
pierrelatte@ml-dp.org

Missions Locales Auvergne-Rhône-Alpes
La Mission locale révélateur de talents

Conception : AMILAURA

Les Missions Locales, le 1er réseau pour l'emploi des jeunes

## Jeunes 16-25 ans

# Affirmez votre potentiel !

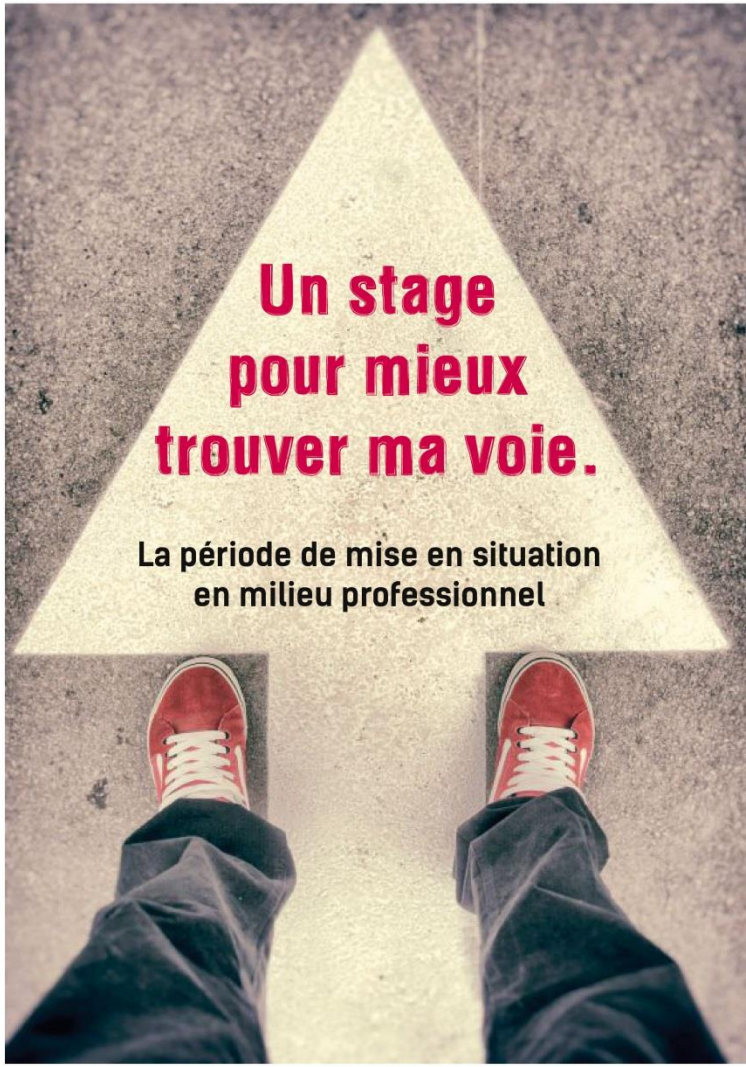


La Mission locale révélateur de talents

# La période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

## C'est quoi ?

Ce dispositif vous permet de vous confronter à une situation réelle de travail pour :

- Découvrir un métier ou un secteur d'activité.
- Confirmer un projet professionnel.
- Initier une démarche de recrutement.

**«La PMSMP est un stage qui me permet de découvrir un métier »**

## C'est pour qui ?

Pour tous les jeunes inscrits en Mission locale en réflexion sur le choix d'un métier ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

## Quelle durée ?

La PMSMP dure de 1 jour à 1 mois maximum.

Vous pouvez l'effectuer à temps plein ou à temps partiel.

Vous pouvez aussi effectuer plusieurs PMSMP auprès de différents employeurs.

## Comment ?

La PMSMP doit être prescrite par la Mission locale,

Pôle emploi, Cap emploi ou une autre structure autorisée à le faire.

## Quels documents fournir ?

Une copie de votre carte d'identité ou de votre titre de séjour et une attestation carte vitale.

**«La PMSMP c'est simple et je suis assuré(e) en cas de problème »**

## Bon à savoir !

Vous ne changez pas de statut en réalisant une PMSMP.

Par exemple, vous restez demandeur d'emploi et votre indemnisation est maintenue si vous en percevez une.

L'employeur qui vous accueille mais ne vous rémunère pas.

Un tuteur est désigné pour vous accueillir, vous aider, vous informer, vous guider et vous évaluer.

Dans tous les cas, vous bénéficiez d'une protection accidents du travail/maladie professionnelle.

## Qui peut m'aider ?

Votre conseiller Mission locale vérifiera avec vous que ce stage est pertinent et en rapport avec votre parcours professionnel.

Une fois la structure d'accueil identifiée, une convention est signée entre vous, votre conseiller et l'entreprise.

La convention définit précisément les objectifs de votre PMSMP.